

À PROPOS

Syndicat de
l'enseignement
des Basses-Laurentides

sebl

Volume 8 – Numéro 1
Septembre 2020

Rentrée « covidienne », année « covidienne »

Ça y est! Le retour en classe est fait! Le personnel scolaire est présent, tout comme les élèves, les microbes... et les virus! C'est donc sous le signe de la prudence que nous débutons cette année scolaire 2020-2021. La première règle est celle de la distanciation physique de deux mètres dans la classe, dans la salle de profs, bref partout. Si cette distanciation ne peut être appliquée, portez le masque ET la visièrre. Au moment d'écrire ces lignes, une salle de profs d'une de nos écoles secondaires a été mise en quarantaine, et ce, dès la première journée des élèves. Quelques collègues ont malheureusement contracté le virus. Soyez prudents! La COVID-19 s'attaque à tout le monde, sans discrimination quant à l'âge, notamment.

En cette période pandémique, il est aussi très important de garder contact. Les changements technologiques dans les écoles se transposent aussi au bureau syndical. Nous allons donc reprendre les parutions du journal syndical *À propos*, mais en version électronique. Pour l'instant, nous utiliserons encore les groupes d'envoi du CSSMÎ, mais au cours de l'année, nous espérons pouvoir créer nos propres groupes. Nous continuerons aussi à vous envoyer des messages par courriel comme nous l'avons fait durant la période de confinement au printemps dernier. Cependant, la fréquence des envois sera un peu plus aléatoire. Nous allons également reprendre le rythme des assemblées des personnes déléguées, soit au moins une par mois. Ces rencontres, ainsi que les assemblées générales, se dérouleront en fonction des recommandations gouvernementales, soit en vidéoconférence. Ainsi, plusieurs informations et échanges se dérouleront dans ces instances, d'où l'importance d'élire une ou des personnes déléguées dans vos établissements. Sur lesebl.ca, vous trouverez une liste de questions/réponses en lien avec la COVID-19. Allez le visiter régulièrement! L'année qui débute en sera une de prudence, de mesures sanitaires jamais vues et de communications.

Un petit mot sur les tâches : nous vous rappelons que les paramètres sont toujours les mêmes et qu'un dépassement de la tâche éducative (présence-élèves) devra nécessairement vous être rémunéré.

Bonne rentrée et bon courage! Encore une fois, les enseignantes et enseignants démontreront leur force, leur solidarité, leur capacité d'adaptation et leur créativité!

Nathalie Bouyer



Eric Coupal



Julie Alexandra Yelle



Christine Myette



Alexandra Hermua



Thierry Lajeunesse



Julie Meunier



Nelson Costa



Stéphanie Dinel



Nathalie Bouyer



Claudine Fournier



Pascal Morand



Dominique Sauvé



SUIVEZ-NOUS SUR
Facebook

Votre équipe du SEBL 2020-2021

Visitez le
lesebl.ca



Personnes à statut précaire

Vous êtes suppléante ou suppléant ou vous détenez un contrat à temps partiel? Prenez le temps de consulter cette page, car vous y trouverez de précieux renseignements.

Lorsque vous détenez un contrat à temps partiel ou à la leçon et que vous désirez faire de la **suppléance** dans l'établissement, on doit faire appel à vous en premier lieu avant de chercher à l'extérieur.

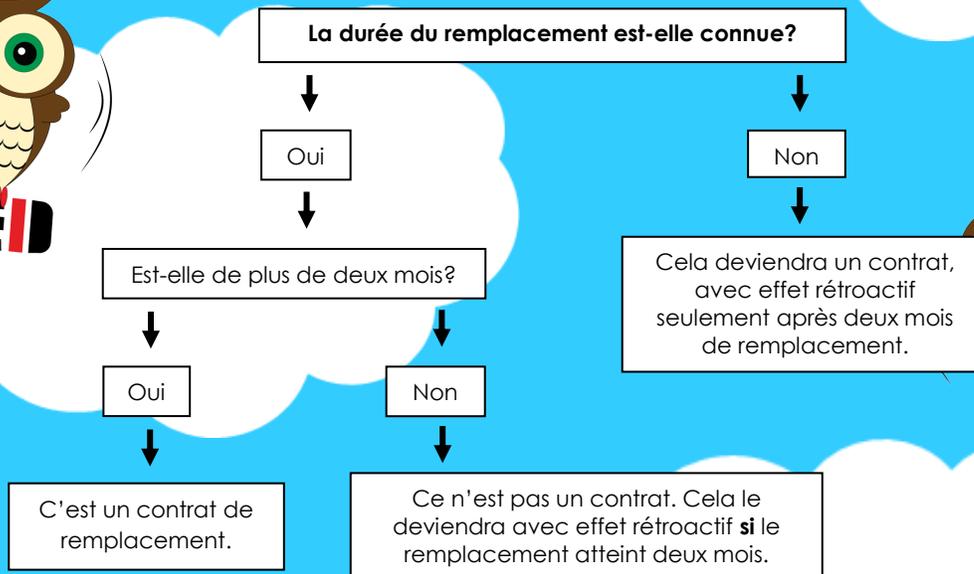
Lorsque vous remplacez une personne pour une durée indéterminée, vous êtes payé au taux de suppléance. Après la 20^e journée de remplacement au même poste, votre **paie** sera réajustée rétroactivement à votre échelle salariale (au 1/200^e).



Dès qu'un pourcentage de **tâche devient disponible**, la direction a l'obligation de l'offrir aux personnes dont le pourcentage de tâche à l'intérieur de l'établissement n'a pas atteint 100 % et dont l'horaire est compatible avant de l'offrir à une enseignante ou un enseignant sur la liste de priorité ou sur la liste de rappel.

À toutes les occasions où vous me verrez, c'est que l'on parle de vous, personnes à statut précaire.

Remplacement : contrat ou pas?



Critères pour accéder à la liste de priorité*

- Avoir la qualification légale d'enseigner;
- Avoir travaillé l'équivalent de 66 jours ou plus d'une tâche annuelle à 100 %;
- Avoir réussi l'examen de français;
- Avoir obtenu une évaluation de rendement positive de la direction.

Si vous faites l'objet d'une évaluation négative ou que votre candidature n'a pas été retenue, vous pouvez demander par écrit une révision de cette décision.

* Au secondaire, deux autres possibilités s'ajoutent (voir l'alinéa 5-1.14.05 de l'entente locale).

Représentation syndicale

Ça prend tout un village pour élever un enfant. Ça prend toutes les écoles et tous les centres pour dynamiser un syndicat! Cette analogie est encore plus vraie cette année. Nous avons besoin du poulx de chacun des milieux et la personne déléguée est cette ressource indispensable pour vous comme pour nous.

Soyons clair, le rôle de la personne déléguée est complexe et exigeant. Une semaine tranquille peut laisser place à une autre complètement folle. Ces personnes doivent être bien entourées par une équipe de personnes déléguées substitués ou par les autres enseignantes et enseignants de l'établissement. Chacune et chacun peut l'épauler selon ses propres capacités. Par exemple, corriger ses écrits ou créer un groupe de profs sur une application de discussion pour faciliter la communication. Il y a plusieurs façons de le faire, à vous de trouver la vôtre.

Le SEBL repose sur la somme de ses membres. Si l'on veut une organisation qui nous ressemble, cela prend l'implication de tous les milieux. Particulièrement cette année : année de COVID-19, année de négociation. Prenez le temps d'élire une représentante ou un représentant pour l'année à venir.

Plus que jamais, nous avons besoin de vous!

Éric Coupal

Saut de paie

Le CSSMÎ nous a informés à la fin de 2019-2020 que nous aurions à prévoir un saut de paie pour 2020-2021. Pour celles et ceux qui n'ont pas vécu cette situation, qui se reproduit aux 10 ans environ, il faut comprendre que le salaire annuel des enseignantes et enseignants est étalé sur 26 périodes de paie, soit une paie à tous les 14 jours, ce qui nous donne un étalement annuel sur 364 jours. Le problème est qu'il y a 365 jours dans une année en plus des années bissextiles, ce qui fait qu'à chaque année nous perdons au moins une journée au calendrier. Après 11 ans, nous avons accumulé un retard de 2 semaines. Vous avez sûrement remarqué que la première paie de cette année était jeudi 20 août alors que la première journée de travail était vendredi 21 août.



Le Centre de services doit donc modifier le calendrier de paie de manière à refléter les journées de travail effectuées. La première paie de 2021-2022 serait donc le 2 septembre, ce qui implique une absence de paie le 19 août 2021, car les 4 paies d'été seront les 24 juin, 8 juillet, 22 juillet et 5 août.

Le CSSMÎ nous a proposé une alternative visant à atténuer l'impact de ce réaménagement de calendrier en étalant l'ajustement de 10 mois sur 5 paies au lieu de 4. Puisque cette décision déroge de la clause 6-8.01 de l'entente nationale, l'Assemblée générale sera appelée à déterminer la position du Syndicat à cet égard. Nous

vous invitons à être présentes et présents en grand nombre lors de celle-ci!

Thierry Lajeunesse

La tâche en temps de COVID

En cette rentrée particulière, permettez-nous de vous saluer pour le travail extrêmement important que vous faites à chaque jour dans votre classe et de vous souhaiter une année scolaire en santé.

Nous tenions à vous écrire pour vous rappeler certains éléments importants de la tâche. Il faut d'abord se rappeler que les dispositions de nos conventions collectives n'ont pas cessé d'exister en ce temps de COVID. Les paramètres de la tâche comme les 32 heures par semaine, la tâche éducative, la tâche complémentaire et le travail de nature personnelle sont toujours présents et viennent baliser de manière stricte ce qui peut être exigé de vous. Au niveau de la tâche éducative, celle-ci est d'un maximum de 20 heures au secondaire et à l'EDA et de 23 heures au primaire. Quant à la formation professionnelle, on parle d'un maximum de 720 heures annuellement (temps moyen de 20 heures par semaine).

En ce sens, nous avons entendu que plusieurs milieux exigeraient plus de surveillance de la part des enseignantes et enseignants. Il est donc possible que les directions vous assignent plus de surveillance après avoir consulté le personnel enseignant sur « l'élaboration des règles de conduite et des mesures de sécurité » (EL, alinéa 4-8.07.1). Il faudra cependant garder en tête que le ministère de l'Éducation s'attend à ce que l'on porte une attention particulière aux élèves vulnérables et que ceux-ci ont le droit de s'attendre à bénéficier d'un temps suffisant de récupération avec leurs enseignantes et enseignants. Il est donc clair que toutes les enseignantes et tous les enseignants devraient avoir du temps de récupération reconnu à l'horaire. Il est cependant possible que les activités étudiantes soient plus difficiles à maintenir cette année et qu'une portion de cette tâche soit versée vers la surveillance. Nous vous rappelons que des fiches syndicales sur la tâche pour tous les secteurs sont disponibles au lesebl.ca.

Au préscolaire, aucune autre tâche en présence-élèves ne peut vous être assignée, car vos cours et leçons sont déjà au maximum de la tâche éducative. Toute autre assignation en présence-élèves devra vous être rémunérée au taux de 1/1000^e.

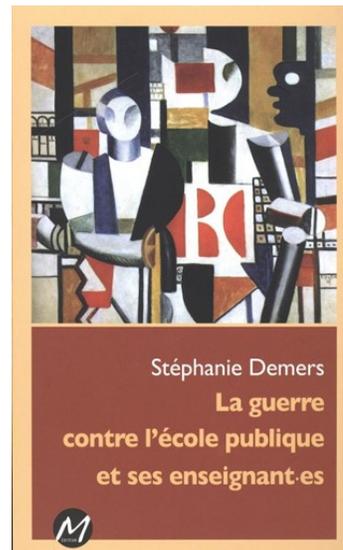
Être payé pour le travail que l'on fait est une question de respect de notre profession!

Éric Coupal et Thierry Lajeunesse

La guerre contre l'école publique et ses enseignant.es

Enfin! Un livre dans lequel les enseignantes et enseignants se reconnaîtront! Notre quotidien et des aspects concrets de notre profession : c'est ce que nous offre cet ouvrage rédigé par Stéphanie Demers, professeure en fondements de l'éducation à l'Université du Québec en Outaouais.

L'essai de madame Demers part du principe selon lequel l'école québécoise s'articule dans une logique néolibérale qui s'opérationnalise sous la nouvelle gestion publique (NGP). Ce mode de gestion engendre des conséquences néfastes sur les élèves et sur le personnel enseignant. La pression induite qui est mise dans le cadre de la reddition de compte quantifiable issue de la gestion axée sur les résultats transforme notre enseignement et dénature la mission fondamentale du système scolaire. Vous allez fort probablement reconnaître la réalité de l'enseignante et l'enseignant devenu exécutant à la production de bonnes statistiques. Bonne lecture!



Pascal Morand

Gagnantes du concours *La grande rédaction*



Lyane Dufresne, élève de quatrième secondaire à la Polyvalente Sainte-Thérèse, dans la classe de madame Julie Lessard, a remporté le prix *Journal Métro* (publication de sa lettre et rencontre avec Frédéric Bédard, chroniqueur).

Maya Thibodeau, finissante à l'École secondaire Liberté-Jeunesse et élève de madame

Noura Larfi, remporte, quant à elle, le prix *Amnistie Internationale* (formation intensive de trois jours quand celle-ci pourra être offerte).

Leurs textes ont été sélectionnés en juin dernier parmi ceux envoyés par plus d'une quarantaine d'élèves par un jury mis sur pied par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ). Les textes gagnants traitaient tous du thème *La diversité, la qualité et la place des opinions dans l'actualité*.

Félicitations Lyane et Maya et merci aux enseignantes!

Éric Coupal

Bonne retraite!

Nous souhaitons souligner le départ à la retraite de ces enseignantes et enseignants et les remercier pour les années consacrées auprès de leurs élèves. Souhaitons-leur une belle et bonne retraite!

Anne Archambault
Guylaine Beaulne
Francine Bélisle
Rachel Bélisle
Christine Benoit
Marie-Thérèse Béraldin
Sonia Bergeron
Sélim Bichara
France Blais
Dominique Bouchard
Luce Carrière
Hugo Cialdella
Marie-Christine Cyr
Louise D'Astous

Anne Dauphinais
Claire Demers
Marie-Josée Desjardins
Nathalie Filion
Danièle Fortin
Johanne Fournier
Catherine Gagnon
Hélène Gamache
Daniel Gélinas
Alain Goulet
Isabelle Guindon
Johanne Héту
Jacques Lacasse
Marcel Laframboise

Christiane Lalonde
Line Lalonde
Ronald Lapointe
Christiane Latour
Sylvie Lauzon
Mario Leclerc
Diane Leduc
Roxane Lefebvre
Alain Lefrançois
Josée Lelièvre
Céline Lessard
Chantale Lessard
André Mailloux
Barbara Mallette

Francine Marchand
Céline Marcil
Sylvie Marcoux
Normand Marquis
Nathalie Maurice
Céline Pagé
Luc Parant
Marielle Patoine
Gilles Petitclerc
Johanne Ranger
Vincenzo Riccio
Julie Richard
Chantal Rivet
Diane Roberge

André Samuel
Martine St-Jacques
Leona Lyne Taillefer
Afrodita Toma
Danielle Touchette
Chantale Tremblay
Sylvie Trottier
Normand Vaillancourt
France Vallée
Michèle Vincent

Nelson Costa



Dates importantes



Mercredi 9 septembre à 13 h 30 (par ZOOM)

Assemblée des personnes déléguées

Vous recevrez le projet d'ordre du jour par courriel. Si ce n'est déjà fait, il est encore possible pour vous d'élire les personnes déléguées dans votre établissement.

Mercredi 30 septembre à 14 h (par ZOOM)

Formation Nouvelles personnes déléguées

Nous vous demandons de confirmer votre présence à syndicat@lesebl.ca ou au 450 979-4613. Vous recevrez le dépliant des formations 2020-2021 dans les prochains jours. Une invitation ZOOM vous sera envoyée pour assister à la rencontre.

Mercredi 30 septembre à 17 h 15 (par ZOOM)

Assemblée générale

Les sujets seront mentionnés sur l'avis de convocation qui sera envoyé à tous les membres du SEBL dans les prochains jours.

Note sur les formations du SEBL

Bien qu'il s'agisse de la seule formation offerte pour le moment, sachez que nous demeurons disponibles pour répondre à vos questions, notamment sur le comité-école EHDAA, la tâche ou sur les normes et modalités. Les possibilités numériques nous permettront même de rejoindre un groupe d'enseignantes et enseignants ou une équipe-école entière autour de ces thèmes. N'hésitez pas si le besoin se fait sentir!

Journal À propos électronique – Établir un lien durable

Depuis un certain nombre d'années, plusieurs d'entre vous le réclamez. C'était dans les plans du SEBL à moyen terme, mais il semble que la COVID-19 ait eu ceci de positif : le journal *À Propos*, par la force des choses, est désormais un journal 100 % numérique! Il était déjà accessible via lesebl.ca.

La tâche la plus importante sera de recueillir vos courriels personnels. Habituellement, pour faire des envois massifs à tous les membres, nous devons utiliser l'adresse courriel fournie par l'employeur (prénom.nom@cssmi.qc.ca). Comme il s'agit d'un journal syndical, il va de soi que notre indépendance éditoriale doit être totale et que le lien virtuel qui nous unit ne doit pas être brisé par les humeurs du Centre de services scolaire.

Nous allons donc lancer une grande collecte de courriels cet automne. Vous recevrez un lien pour remplir un formulaire Google où il vous sera demandé votre adresse courriel personnelle afin de ne plus utiliser celle du CSSMÎ. Outre le journal, il nous sera également plus simple de vous envoyer des informations sensibles sur la négociation en cours, par exemple. Pour la bonne cause, il faut établir ce lien durable entre nous.

Éric Coupal

Suivez-nous sur Facebook et lesebl.ca

Le SEBL est présent sur deux plateformes virtuelles. Le site Internet lesebl.ca contient plusieurs informations sur une panoplie de sujets. Le site comprend aussi des guides plus complets et une vingtaine de fiches syndicales. Combien devrais-je être payé pour une suppléance? Comment confectionner ma tâche? Y a-t-il un guide pour m'aider dans mon rôle au comité-école EHDAA? Quelles sont les balises du perfectionnement? Qui puis-je contacter si j'ai une question concernant l'EDA ou la FP?. N'hésitez pas à y jeter un coup d'œil.

La page [Facebook](https://www.facebook.com/sebl.qc) compte quelque 1100 abonnés. Elle sert surtout à publier de l'information sporadique sur des enjeux liés à l'enseignement ou sur des événements du SEBL et de la FAE.



Coordonnées

4325, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand (Québec) J7H 1M7

Téléphone : 450 979-4613 – Télécopieur : 450 979-4615

Site Web : www.lesebl.ca – Messagerie : syndicat@lesebl.ca

 www.facebook.com/seblaurentides

